

Risque de guerre, envoi de bâtiments, de troupes et de ravitaillement

Ministre Praslin à Desroches et Poivre - Le 15 décembre 1770

Archive de la Médiathèque des Ursulines à Quimper, fonds Du Dresnay des Roches. Q12 bis, folio 285.

Une nouvelle fois je me dois de remercier Mme Sandrine Koullen, responsable des collections patrimoine à la Médiathèque des Ursulines, pour son aide précieuse.

Le duc de Praslin est à la veille de devoir quitter son poste de secrétaire d'Etat à la Marine, entraîné dans la chute du gouvernement dirigé par son cousin Choiseul, le 24 décembre 1770.

Cette lettre parvint dans la colonie en même temps que la nouvelle de la chute du gouvernement, le 15 mai 1771, par deux des bâtiments dont l'envoi est annoncé par la présente lettre du ministre.

=====

Je vous ai prévenu, Messieurs, par le vaisseau *le Duc de Praslin*, de la situation des affaires politiques de l'Europe et des apparences qu'il y a d'une prochaine rupture entre la France et l'Angleterre. J'ai retardé jusqu'à présent le départ de la corvette *le Curieux* armé depuis longtemps à Lorient pour l'Isle de France, dans l'espérance que j'aurais quelque chose de positif à vous marquer et sur la guerre et sur les secours que j'aurai à vous envoyer ; mais les affaires étant toujours dans la même situation, et n'ayant pas été possible de fixer définitivement la nature des envois à faire dans les colonies, j'ai cru ne devoir pas différer plus longtemps l'expédition de cette corvette afin de vous informer de ce qui se passe, et de vous prévenir des précautions préliminaires que le Roi a jugé à propos de prendre.

Les espérances qui restent encore d'une conciliation, ont engagé Sa Majesté à ne pas vous envoyer tout de suite la totalité des secours qu'elle se propose de vous faire passer pour mettre la colonie en état de défense, elle s'est bornée à ordonner quant à présent l'envoi de trois bataillons et de quelques munitions de guerre et de bouche.

Ces trois bataillons composés du régiment de Clare et des 4^e et 2^e bataillons des régiments de Normandie et d'Artois seront incessamment embarqués, le premier à Rochefort et les deux autres à Brest. Le régiment de Clare, d'environ 750 hommes effectifs, sera transporté par les flûtes *la Fortune*, *la Corisante* et *le Gros Ventre*, et les navires frétés *le Citoyen* et *la Marie Anne [la Marianne]*, armés à Rochefort. Les deux autres bataillons, d'environ 560 hommes chacun, seront embarqués à Brest sur le vaisseau *l'Union* armé en flûte, la flûte *la Seine* et les navires particuliers *le Comte de Menou*, *le Dragon* et *le Fort* frétés au commerce.

J'ai ordonné que l'on payât à ces troupes avant leur départ trois mois d'avance pour leurs appointements et soldes, sur le pied des colonies. MM. Le Moyne et Marchais enverront à M. Poivre l'état de ce qui leur aura été compté. Il sera embarqué en outre sur le vaisseau *l'Union* 250 mille livres en piastres pour pourvoir au même objet dans la colonie ; et lorsque cette somme sera épuisée, M. Poivre tirera des lettres de change sur le Trésorier des Colonies, tant pour les appointements et soldes, que pour faire face aux autres dépenses auxquelles ces troupes donneront lieu dans la colonie. Je ferai en sorte cependant d'envoyer de nouveaux secours d'argent en nature par les premières occasions, tant pour les besoins des troupes, que pour les dépenses ordinaires de la colonie, et j'ai déjà un fonds assez considérable de piastres rassemblées à Cadix que je compte vous faire passer dans quelque temps. Au surplus, le traitement de ces trois bataillons doit être absolument le même que celui accordé au régiment de Royal Comtois, tant pour le supplément d'appointement à cause de leur service dans les colonies que pour les rations, logements des officiers, petite masse¹, subsistance, journées d'hôpital

¹ « C'est une chose inconcevable, que la petitesse et en même temps la bassesse des détails auxquels descendait l'administration militaire, quand il s'agissait de rançonner le soldat sous prétexte de le forcer à *se bien mettre*. L'ordonnance lui accorde cent sols par an, pour l'entretien de son habit et de ses armes. C'est ce qu'on appelle dans les corps, *petite masse*. On chicanait avec lui pour l'application de cette modique faveur ... » (*Annales politiques, civiles et littéraires du 18^e siècle*, par S.-N.-H. Linguet, vol.2, 1778, p. 425. Réf. Google)

etc. Vous prendrez d'avance les mesures nécessaires pour pourvoir à leur logement et au traitement des malades dans les hôpitaux. Je vous enverrai un supplément de remèdes et de médicaments.

Les autres secours que je vous fais passer consistent 1° en cordages, fil de caret et autres munitions pour les bâtiments de mer que vous avez à présent dans la colonie, et en quelques mâtures du nord, pour remplacer celle de *l'Africain* que l'on m'a marqué être presque hors de service, attendu qu'étant de bois des Pyrénées, elle est entièrement desséchée.

2° en 3 à 4000 fusils que j'ai donné ordre de faire embarquer sur la division de Rochefort ; en 80 millions de poudre de guerre dont 60 millions seront embarqués à Rochefort et 20 millions à Brest ; en un assortiment de fers, clous et autres ustensiles pour le curage du port, et enfin en plusieurs effets de boulangerie.

3° outre le rechange complet de chaque bâtiment pour un an, ils porteront encore des matières pour deux carènes à chacun des vaisseaux destinés à être armés en guerre. Au reste M. Poivre recevra par chaque bâtiment des factures détaillées de tout ce qu'il aura été possible d'y embarquer, et vous jugerez par là de la nature et de l'usage des effets qui vous seront envoyés.

J'ai donné ordre en même temps que l'on vous envoyât, tant de Brest que de Rochefort, cinq bons boulangers et bluteurs pour vous mettre en état de faire faire dans le pays de la farine propre à la fabrication du biscuit, et de faire convertir cette farine en biscuit ; d'un autre côté je fais embarquer sur *le Curieux* deux hommes intelligents dans la construction des moulins et autres ustensiles de boulangerie et dans la manutention nécessaire pour la conservation des blés. Je vous explique plus particulièrement ce qui les concerne par une autre de mes dépêches.

J'ai également donné ordre que l'on eut soin de faire entrer dans la composition des équipages des bâtiments armés à Brest et à Rochefort 50 bons matelots charpentiers dont vous pourrez tirer parti pour les travaux du Port Louis. Je vous explique ci-après la nature et la quantité de vivres embarqués tant pour les équipages des vaisseaux que pour les troupes qu'ils transportent.

Indépendamment de ces secours qui sont les seuls que j'aie pu vous expédier dans le premier moment, les troupes embarquées laissant très peu de place à bord des bâtiments qui les portent, j'ai fait rassembler à Lorient les approvisionnements de toute espèce que vous m'avez demandés par vos différentes lettres et qui consistent en munitions d'artillerie, effets et ustensiles pour les magasins, les ateliers, les hôpitaux, etc. J'y ai aussi réuni les salaisons nécessaires pour les troupes qui sont actuellement aux Isles de France et de Bourbon, et un approvisionnement de 14600 quintaux de farine pour en avoir au besoin, en cas que la récolte des îles vint à manquer.

L'on a aussi rassemblé à Lorient environ 800 hommes de recrue qui y sont actuellement rendus pour recruter le régiment Royal Comtois, la Légion, les compagnies d'artillerie et celles d'ouvriers. Je me propose de vous faire passer le tout par les vaisseaux appartenant ci-devant à la Compagnie des Indes et que je ferai armer à Lorient aussitôt que les circonstances l'exigeront. Dans le cas où la guerre viendrait à se déclarer, je ferai en sorte d'augmenter tous ces appointements et alors mon premier soin sera d'expédier une forte escadre pour l'Isle de France, et de vous envoyer un renfort de troupes de trois bataillons au-moins. Je vous en préviendrai aussitôt par une nouvelle corvette que je vous expédierai dès qu'il en sera temps. J'ai fait embarquer à bord du vaisseau *l'Union* les planches, les clous et autres munitions nécessaires pour le doubler et le mailleter. Aussitôt qu'il sera arrivé dans la colonie il faudra le faire décharger, le virer en quille, le doubler, le mailleter et l'armer en guerre. On a embarqué à cet effet les canons de sa première batterie dans la cale. La flûte *la Seine* est doublée, on lui a donné les clous nécessaires pour la mailleter, et elle a également ses canons dans la cale. Vous la ferez aussi mailleter et armer en guerre après son arrivée, afin d'avoir ces deux bâtiments tout prêts à être joints à l'escadre que je vous enverrai en cas d'hostilité. Vous ferez désarmer les autres bâtiments de transport, à mesure qu'ils arriveront. Vous pourvoirez à leur conservation et vous emploierez leurs équipages à compléter ceux de *l'Union* et de *la Seine* qui ne sont que sur le pied de paix. Si vous avez des matelots de reste, vous les emploierez aux travaux du port, vous en userez de même pour les équipages de *l'Union* et de *la Seine* lorsque ces deux bâtiments seront entièrement en état, en attendant les occasions de les employer. Il pourrait se faire que je vous envoie encore quelques vaisseaux de guerre armés en flûte dont vous complèterez aussi les équipages en guerre, tant avec ceux qui vous resteront des premiers bâtiments de transport qu'avec ceux des bâtiments qui vous arriveront par la suite.

Après vous avoir informé des différents objets qui doivent vous parvenir, il me reste à vous entretenir de la partie des subsistances qui forme dans les conjonctures présentes un objet très intéressant. Ces subsistances sont de deux espèces, l'une regarde les troupes et ouvriers entretenus aux îles, et l'autre les équipages des vaisseaux qui y sont envoyés.

Il n'y a rien à changer à la ration qu'on est dans l'usage de fournir aux troupes et autres entretenus, à moins que sur les observations que je vous fais par une autre dépêche sur la proposition qu'on m'a faite d'en changer la composition, vous ne jugiez pas qu'il convint de substituer des légumes à une partie de viandes salées. Je m'en remets entièrement à vous à cet égard. J'ai ordonné que l'on embarquât sur les différents bâtiments qui transportent les trois bataillons que je vous annonce, une quantité de salaison suffisante pour leur subsistance pendant un an dans la colonie. Vous en recevrez les factures par chaque bâtiment. Je n'ai point fait comprendre de farine dans cet approvisionnement, persuadé que vous en trouverez dans le pays, ou que vous pourrez y suppléer avec du riz ou autres vivres. Vous voudrez bien prendre en conséquence les mesures nécessaires pour y pourvoir.

Quant à la nourriture des équipages, vous pourrez aussi y faire les mêmes changements qu'à celle des troupes, lorsque vous serez assuré par l'expérience que l'usage des légumes est préférable pour la santé à celui des salaisons. Mais je ne vous prescris sur cet objet aucun changement, m'en remettant à vous d'employer suivant les circonstances les moyens et les ressources que vous jugerez les plus convenables au bien de la chose. Je vous préviens seulement que la quantité et la diversité des denrées nécessaires pour la subsistance des équipages étant d'un encombrement considérable, je me suis déterminé à faire supprimer en entier, les demi-rations accordées par l'ordonnance de la Marine aux officiers marinières et autres gens de l'équipage ou passagers, et la moitié de la ration en vin accordée aux mousses ; mais j'ai jugé aussi qu'il convenait de leur en faire tenir compte par le munitionnaire, suivant l'usage observé au retour des campagnes pendant lesquelles on est forcé de faire des retranchements dans la distribution des rations, et j'ai réglé en même temps, que le Roi en payera le prix au munitionnaire sur le pied de son traité, comme si ces demi-rations avaient été délivrées en nature. Je vous enverrai une copie du règlement qui sera dressé en conséquence, afin que vous teniez la main à son exécution pendant le séjour que les vaisseaux du Roi seront aux îles. Je dois encore vous prévenir que j'ai distingué en deux classes les vivres à donner aux bâtiments destinés pour l'Isle de France, savoir les vivres en biscuit, suivant un mémoire qui m'a été remis par M. de Pallière, capitaine des vaisseaux de la Compagnie des Indes, qui m'en a fait goûter à Lorient en 1767. Je lui trouvai alors bon goût, et il fut décidé qu'il était de garde. Ce serait une ressource de plus dans l'occasion. Je vous ferai passer incessamment le mémoire de M. de Pallière pour vous mettre en état d'en faire l'épreuve dans la colonie. Mais si par événement je ne pouvais pas me procurer ce mémoire, il doit vous être facile de trouver à l'Isle de France ou à l'île de Bourbon quelque habitant instruit de la manière de faire ces biscuits. Vous pourrez y employer quelques-uns des boulangers que je vous fais passer par les bâtiments de Brest et de Rochefort ; et si l'expérience en assure le succès, le Roi vous autorise à faire recevoir la quantité de manioc que vous estimerez convenable pour la subsistance des troupes et des équipages, et vous aurez soin de m'informer de l'expérience et du parti que vous aurez pris.

C'est d'après ces dispositions que j'ai fait embarquer sur tous les bâtiments que je vous expédie, cinq mois de vivres en rations complètes pour la traversée, et sept mois pour prolongation de campagne, en rations assorties de la manière que je viens de l'expliquer. A l'arrivée des bâtiments de transport, le restant de leurs vivres de traversée et ceux de la prolongation de campagne seront versés sur le vaisseau *l'Union* et la flûte *la Seine*, jusqu'à la concurrence de ce qu'il leur en faudra pour l'augmentation d'équipage que vous serez dans le cas de leur donner pour leur armement en guerre. Vous pourrez d'avance faire travailler au biscuit nécessaire pour les équipages en guerre de ces deux bâtiments pendant sept mois. Vous pourrez même en faire faire un approvisionnement plus considérable pour les vaisseaux qui pourront vous venir par la suite.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Messieurs, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le duc de Praslin

P. S. Je comptais faire un mot de ma main à M. le Chevalier Desroches sur les apparences d'une guerre prochaine, mais ma santé ne me permet pas aujourd'hui de remplir cette intention, et le départ de la poste ne me laisse pas le temps de remettre à un autre jour.

Je me proposais aussi d'en faire un à M. Poivre pour le féliciter sur le succès de son expédition pour les épiceries, et lui en témoigner toute ma satisfaction, le même motif m'en empêche.

Au surplus je crois qu'il n'y a rien à ajouter au contenu de cette dépêche qui renferme tous les éclaircissements nécessaires dans la circonstance présente.

Le Duc de Praslin²

* * *

² Les deux signatures sont autographes.